



Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant Site de Vendenheim - Moyenne annuelle civile 2023

Appareil de mesures : tubes passifs

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-4

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-4

Durée du prélèvement : 14 jours

Fréquence d'échantillonnage : 6 par an (tous les 2 mois en moyenne)

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Vendenheim (Dept. 67)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : Les mesures de 2023 ont été expertisées.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne annuelle 2023	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 31/12/2023	1 (0,6)	2	5

Evolution des concentrations moyennes sur 2 semaines en benzène des 12 derniers mois sur le site de Vendenheim

